



VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2019

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	39	LE MAIRE
Membres en exercice	39	
Membres présents	30	
Membres excusé et représenté	8	
Membres absent non représenté.....	1	M. Jacques JP MARTIN

La séance est ouverte à 20h20 sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN,

COMMUNICATIONS

- 1) Hommage à Madame LETOUZEY de BRUYNE
- 2) Point sur la rentrée scolaire
- 3) Course Nogent Baltard
- 4) Rentrée de la saison pour la Scène Watteau et le Pavillon Baltard
- 5) La fibre dans les bâtiments communaux

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des conseils municipaux des 4 juin et 4 juillet 2019.

SECRETARIAT GENERAL

19/92. Installation d'un nouveau Conseiller municipal à la suite de la vacance d'un poste

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Monsieur Lacina DAO est installé dans ses fonctions de Conseiller municipal.

La composition du Conseil municipal s'établit désormais selon l'ordre du tableau suivant :

M. MARTIN Jacques J.P
M. DAVID Jean-Paul
M. PASTERNAK Jean-Jacques
Mme DELANNET Véronique
Mme MÜNZER Déborah
Mme RYNINE Christine
M. EYCHENNE Sébastien
Mme GASTINE Anne-Marie
M. SAJHAU Philippe
M. IPPOLITO Christophe
M. GOYHENECHÉ Philippe
M. LABESCAT Jacques
Mme FOSSE Florence
M. PEREIRA Philippe
M. RASQUIN Bernard
Mme MAUDRY Camille
M. SLOBODANSKY Claude
M. DEGRASSAT Alain
M. VERHEYDE Jean-Michel
Mme MARTINEAU Pascale
Mme JOFFET Aline
Mme JACQUILLAT Anne-France
M. TARAVELLA Laurent
Mme FERREIRA Annie
Mme LADJOUAN Mariam
Mme LE RUYER Juliette
M. DENISART Michel
Mme LIEVYN Florence
M. CUYAUBERE Philippe
Mme YELLES-CHAOUCHE Amina
M. LEBLANC Nicolas
Mme DURANTEL Elisabeth
M. FAURE Dominique
M. LE DERFF Jean-François
M. HAZAN Jacky
M. OLIVE Thomas
Mme BORENSTEJN Monique
M. DAO Lacina

19/93. Election d'un Adjoint au Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
décide de procéder à la désignation d'un Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Est candidate:

- Madame Pascale MARTINEAU

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 38

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38

Nombre de blancs et nuls au sens de l'article L.66 du Code Electoral :13

Nombre de suffrages exprimés : 25

A obtenu :

Madame Pascale MARTINEAU : 25 voix

Le Conseil municipal, par 25 voix pour,

Désigne Madame Pascale MARTINEAU en qualité du 14^{ème} Adjoint au Maire.

Le tableau des Adjointes au Maire se compose dorénavant comme suit :

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRENOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste
Maire	M.	MARTIN Jacques J.P	23/11/1942	30/03/2014	5553
1 ^{er} Adjoint	M.	DAVID Jean- Paul	08/03/1950	30/03/2014	5553
2 ^{ème} Adjoint	M.	PASTERNAK Jean-Jacques	15/02/1950	30/03/2014	5553
3 ^{ème} Adjoint	Mme	DELANNET Véronique	02/06/1965	30/03/2014	5553
4 ^{ème} Adjoint	Mme	MÜNZER Déborah	31/12/1979	30/03/2014	5553
5 ^{ème} Adjoint	Mme	RYNINE Christine	02/05/1946	30/03/2014	5553
6 ^{ème} Adjoint	M.	EYCHENNE Sébastien	11/01/1978	30/03/2014	5553
7 ^{ème} Adjoint	Mme	GASTINE Anne-Marie	23/09/1941	30/03/2014	5553
8 ^{ème} Adjoint	M.	SAJHAU Philippe	15/12/1959	30/03/2014	5553
9 ^{ème} Adjoint	M.	IPPOLITO Christophe	04/03/1973	30/03/2014	5553
10 ^{ème} Adjoint	M.	GOYHENECHÉ Philippe	31/01/1957	30/03/2014	5553
11 ^{ème} Adjoint	Mme	FOSSÉ Florence	18/05/1975	30/03/2014	5553
12 ^{ème} Adjoint	M.	PEREIRA Philippe	12/11/1978	30/03/2014	5553
13 ^{ème} Adjoint	M.	LABESCAT Jacques	19/05/1949	30/03/2014	5553
14 ^{ème} Adjoint	Mme	MARTINEAU Pascale	28/03/1959	30/03/2014	5553

FINANCIER

19/94. Exercice 2019-Décision modificative n°3 - Budget Général

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte la décision modificative n°3 – fonctionnement/Investissement – du Budget Principal de l'exercice 2019 ci-après :

DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2019	Montant de la DM n°3	Lire Budget après DM
014	01	739223	FINANCIER	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunale (FPIC)	558 880,00 €	-112 493,00 €	446 387,00 €
014	01	739118	FINANCIER	Reversement produit des amendes de police au STIF et RIF	0,00 €	304 584,00 €	304 584,00 €
011	020	6042	INFO	Prestations de services	586 834,00 €	-71 854,15 €	514 979,85 €
011	212	6135	ELEMENTAIRE	Maintenance informatique - Ecoles	22 500,00 €	15 374,00 €	37 874,00 €
011	251	611	RESTSCOL	Restauration scolaire	1 921 329,39 €	35 000,00 €	1 956 329,39 €
011	253	6247	SPORSCOL	Transport piscine	23 562,00 €	5 500,00 €	29 062,00 €
012	020	64111	TECHNIQUE	Rémunération titulaire	354 247,00 €	42 158,00 €	396 405,00 €
012	020	64112	TECHNIQUE	NBI, supplément familial	15 427,00 €	1 116,00 €	16 543,00 €
012	020	64118	TECHNIQUE	Autres indemnités	126 762,00 €	23 718,00 €	150 480,00 €
012	020	6451	TECHNIQUE	Cotisations à l'URSSAF	94 483,00 €	5 450,10 €	99 933,10 €
012	020	6453	TECHNIQUE	Cotisations aux caisses de retraites	119 057,00 €	7 558,06 €	126 615,06 €
65	40	6574	SPORT	Subvention projet en faveur du Cercle Hippique du Bois de Vincennes	258 370,00 €	1 200,00 €	259 570,00 €
65	020	65541	FCCT	FCCT 2019	8 058 832,00 €	-244 713,00 €	7 814 119,00 €
67	01	673	FINANCIER	Titres VELIB à annuler - émis en doublon	4 892,00 €	25 000,00 €	29 892,00 €
67	01	6718	JURIDIQUE	Reversement indemnité assurance suite sinistre Maison Bleue	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
67	22	6714	SECONDAIRE	Bourses et prix	14 400,00 €	-3 000,00 €	11 400,00 €
022	020	022		Dépenses imprévues	753 272,93 €	-24 567,62 €	728 705,31 €
TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :						60 030,39 €	

RECETTES :

Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2019	Montant de la DM n°3	Lire Budget après DM
77	01	7788	JURIDIQUE	Produits exceptionnels - Assurances	5 000,00 €	60 030,39 €	65 030,39 €

TOTAL des Recettes de Fonctionnement :

60 030,39 €

Solde de la décision modificative n° 3 - Fonctionnement Budget Général:

0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :							
Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2019	Montant de la DM n°3	Lire Budget après DM
16	01	165	JURIDIQUE	Remboursement dépôts de garantie	17 141,00 €	121 363,02 €	138 504,02 €
20	211	2031	MATERNEL	Immobilisations incorporelles - Etudes	10 000,00 €	-10 000,00 €	0,00 €
20	324	2031	BALTARD	Immobilisations incorporelles - Etudes	15 000,00 €	-15 000,00 €	0,00 €
20	413	2031	PISCINE	Immobilisations incorporelles - Etudes	25 000,00 €	-10 000,00 €	15 000,00 €
20	823	2031	ESPV	Immobilisations incorporelles - Etudes	6 000,00 €	-6 000,00 €	0,00 €
21	020	2182	GARAGE	Matériel de transport	266 183,93 €	5 000,00 €	271 183,93 €
21	026	2121	CIMETIERE	Immobilisations corporelles - Plantations	5 000,00 €	-5 000,00 €	0,00 €
21	823	2121	ESPV	Immobilisations corporelles - Plantations	66 985,11 €	-2 471,00 €	64 514,11 €
21	211	2188	MATERNEL	Immobilisations corporelles - Matériels	6 610,00 €	-6 000,00 €	610,00 €
21	212	2188	ELEMENTAIRE	Immobilisations corporelles - Matériels	35 701,60 €	-10 000,00 €	25 701,60 €
21	823	2188	ESPV	Immobilisations corporelles - Matériels	41 152,00 €	-3 000,00 €	38 152,00 €
23	020	2313	NOGENTEL	Travaux	20 840,59 €	317 470,00 €	338 310,59 €
23	020	2318	GARAGE	Réparations matériels de transport	5 000,00 €	-5 000,00 €	0,00 €
27	01	275	JURIDIQUE	Remboursement dépôts et cautionnements	122 641,00 €	-121 363,02 €	1 277,98 €
020		020	FINANCIER	Dépenses imprévues	377 030,84 €	-249 999,00 €	127 031,84 €
TOTAL des dépenses d'investissement						0,00 €	

19/95. - Exercice 2019 -Admission en non-valeur des produits irrécouvrables et créances éteintes - Budget Principal

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte en non-valeur, au Budget Principal, les sommes figurant sur les états dressés par Mme la Trésorière Principale et s'élevant, à la date du 24 juillet 2019 à la somme de 22 592,11 € :

- 19 238,91 € d'admission en non-valeur
- 3 353,20 € de créances éteintes.

Les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice 2019 – Chapitre 65 – Article 6541 et 6542.

19/96. - Exercice 2019 -Admission en non-valeur des produits irrécouvrables -Budget Annexe des Parkings

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte en non-valeur, au Budget Annexe des Parkings ; les sommes figurant sur les états dressés par Mme la Trésorière Principale et s'élevant, à la date du 24 juillet 2019 à la somme de 941,44 €.

Les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice 2019 – Chapitre 65 – Article 6541.

19/97. Convention de mutualisation pour l'accompagnement à la protection des données à caractère personnel entre la Ville de Nogent-sur-Marne et le Syndicat INFOCOM 94

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Désigne INFOCOM 94, Syndicat Mixte du Secteur Central du Val de Marne, sis 92 Boulevard de la Marne 94210 La Varenne Saint Hilaire, comme délégué mutualisé pour accompagner la Ville de Nogent sur Marne dans le respect des obligations réglementaires à la protection des données à caractère personnel.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel et tout acte afférent à ce projet.

SERVICES TECHNIQUES

19/98. Approbation de la convention de financement - Fonds de concours métropolitain aux communes sinistrées par les inondations

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les termes de la convention de financement à signer entre la Métropole du Grand Paris et la Commune de Nogent-sur-Marne portant sur les fonds de concours métropolitain aux communes sinistrées par les inondations afin de toucher une subvention de 5 980€.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tous documents nécessaires.

19/99. Convention portant autorisation de décoration des arbres d'alignement le long des routes départementales par les Communes Val-de-Marnaises

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les termes de la convention type à signer entre le Conseil départemental du Val-de-Marne et la Commune de Nogent-sur-Marne portant autorisation de décoration des arbres d'alignement le long des routes départementales par les Communes Val-de-Marnaises.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tous documents y afférent.

URBANISME

19/100. Précisions sur les objectifs et l'avancement de la modification du PLU de Nogent-sur-Marne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Précise les objectifs de la modification du PLU.

La modification du PLU de Nogent portent sur les points suivants :

- Définir des règles permettant un traitement urbain et paysager qualitatif des entrées de ville, mettant en valeur le boulevard,
- Créer un ou des secteurs de plan masse sur le boulevard de Strasbourg,
- Modifier le règlement de la zone UR pour remédier aux défauts du règlement actuel et garantir un front urbain de qualité,
- Supprimer un emplacement réservé Boulevard de Strasbourg
- Améliorer la prise en compte de l'environnement dans les règles du PLU,
- Modifier ponctuellement la zone UMc du PLU en transférant en zone UP la partie située entre la rue des Clamarts et la rue Lequesne,
- Intégrer les évolutions règlementaires,
- Réajuster le PLU par rapport à l'expérience de l'instruction des permis de construire.

Prend Acte qu'une réunion publique sera organisée au dernier trimestre 2019 afin de présenter l'étude réalisée sur le boulevard de Strasbourg, afin de recueillir les observations du public.

Dit que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ainsi qu'en mairie de Nogent-sur-Marne et sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois.

19/101. Convention de financement de l'extension du réseau électrique basse tension et HTA pour une opération située au 26-34 rue Thiers/7-17 rue des Clamarts

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet de convention de financement de l'extension du réseau électrique basse tension et HTA situé au 26-34 rue Thiers/7-17 rue des Clamarts d'un montant de 3 959.86 euros H.T. ; 4 751,83 € T.T.C

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tout acte y afférent.

19/102. Débat sur les orientations du Règlement Local de Publicité Intercommunal à Nogent-sur-Marne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte de la présentation des orientations du Règlement Local de Publicité Intercommunal ainsi que la tenue d'un débat au sein du Conseil Municipal.

Dit que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R.424-24 du Code de l'urbanisme.

JURIDIQUE

19/103. Bail commercial avec l'École Trilingue Montessori internationale - Avenant n°1

Monsieur VERHEYDE ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, par 37 voix pour dont 8 pouvoirs (M. GOYHENECHÉ, Mme FOSSE, M. DEGRASSAT, Mme JOFFET, Mme LE RUYER, M. DENISART, Mme LIEVYN, M. CUYAUBERE),

Approuve l'avenant n°1 au bail commercial passé avec l'École Trilingue Montessori Internationale de Nogent-sur-Marne, portant sur divers locaux situés au sein de l'Espace Baltard, 12-14 avenue Victor Hugo à Nogent-sur-Marne portant la surface des locaux loués de 1046,75m² à 1136,55m² et le loyer annuel de 160 000€ à 173 731,14€.

Dit que les autres clauses et conditions du bail sont inchangées.

Autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'avenant n°1 au bail commercial passé avec l'École Trilingue Montessori Internationale de Nogent-sur-Marne.

Les sommes correspondantes seront inscrites au budget communal.

19/104. Avenant n°1 - Transfert du siège social de la société Battle Nogent

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du transfert du siège social de la SARL Battle Nogent, représentée par Madame Rabia KRIM, sa Gérante, du Quai du Port – Centre Nautique à Nogent-sur-Marne (94130) à Rue de la Tuilerie à SARAN (45770), à compter du 4 avril 2019.

Autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'avenant n°1 aux deux baux commerciaux pour les locaux dénommés «Grand Local» et «Petit Local» et tout acte y afférent.

Cette délibération sera notifiée à la SARL Battle Nogent, représentée par sa Gérante, Madame Rabia KRIM.

19/105. Approbation du rapport annuel 2018 pour la concession du stationnement payant en voirie et en ouvrage

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activité présenté par la Société Nogent Stationnement, concessionnaire du service public du stationnement sur voirie et en ouvrage, pour l'année 2018.

DRH

19/106. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- Un poste de rédacteur à temps complet
- Un poste d'attaché à temps non complet à raison de 2 heures 30 hebdomadaires
- Un poste d'attaché à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires
- Un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet
- Un poste de médecin – pédiatre à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires

Avec effet du 1^{er} novembre 2019 :

- Un poste d'attaché territorial à temps complet
- Un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'ingénieur principal à temps complet
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires
- Deux postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet
- Un poste d'éducateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 5 heures 45 hebdomadaires
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 5h45
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 9h45
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 10h15
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30 minutes hebdomadaires
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 5 heures 30 hebdomadaires
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 13 heures 15 hebdomadaires
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires
- Un poste de professeur d'enseignement artistique à temps non complet à raison de 2 heures hebdomadaires
- Un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires
- Trois postes d'animateur à temps complet
- Un poste d'attaché à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires
- un poste de médecin – pédiatre à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires
- Un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps non complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires

Avec effet du 1^{er} novembre 2019 :

- Un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'attaché principal à temps complet
- Un poste d'ingénieur hors classe à temps complet
- Deux postes d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 6 heures 15 hebdomadaires
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 11 heures 45 hebdomadaires
- Deux postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 1 heure 30 hebdomadaire
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 4 heures hebdomadaires
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 6 heures 30 hebdomadaires

- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 6 heures 45 hebdomadaires
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 11 heures hebdomadaires
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 19 heures hebdomadaires
- Un poste de professeur d'enseignement artistique à temps complet
- Un poste de professeur d'enseignement artistique à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires
- Un poste de professeur d'enseignement artistique à temps non complet à raison de 3 heures 15 hebdomadaires
- Un poste de professeur d'enseignement artistique à temps non complet à raison de 12 heures 15 hebdomadaires

Précise que les postes relevant du 1^{er} grade d'accès au cadre d'emplois à défaut de pouvoir être pourvus par des personnels titulaires, peuvent être occupés par des agents non titulaires dans les conditions prévues par la réglementation.

19/107. Suppression d'un poste d'ingénieur principal suite au transfert de compétences 'aménagement de l'espace ' à l'EPT

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de supprimer au tableau des effectifs un poste d'ingénieur principal à temps complet.

19/108. Mise à disposition d'un ingénieur du service aménagement et grands projets auprès de l'Etablissement Public ParisEstMarne&Bois à raison de 40%

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de mettre à disposition de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarneBois, un ingénieur à hauteur de 40% d'un temps complet, durant une période de deux ans, soit du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2021.

Décide d'autoriser le Maire à signer avec l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarneBois une convention de mise à disposition d'une durée de deux ans, et prévoyant le remboursement total des salaires et charges par l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarneBois de l'agent mis à disposition à hauteur de 40% d'un temps complet.

19/109. Recrutement et rémunération d'enseignants dans le cadre de la réglementation applicable aux activités accessoires afin d'assurer la surveillance des études

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'autoriser le recrutement d'enseignants pour encadrer, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités, l'activité périscolaire de l'étude.

Décide de fixer la rémunération des enseignants selon les taux maximum en vigueur :

- **Taux de l'heure d'étude surveillée**
- instituteur, directeur d'école élémentaire : 20.03 euros
- professeur des écoles de classe normale : 22.34 euros
- professeur des écoles hors classe : 24.57 euros

Décide que les enseignants assurant la surveillance de l'étude seront rémunérés sur la base du taux de l'heure d'étude surveillée correspondant à celui des professeurs des écoles hors classe.

Décide que les directeurs ou enseignants assurant en sus le rôle de référent de l'étude percevront une indemnité de 200 € (100 € pour un demi mois) dans les écoles proposant jusqu'à six études par jour et de 300 € (150 € pour un demi mois) dans les écoles proposant sept études et plus par jour.

Dit que le versement de l'ensemble de ces indemnités sera versé mensuellement, à terme échu, à chaque enseignant.

Fixe à la rentrée scolaire 2019/2020 la date d'effet de la présente délibération.

Précise que les augmentations suivront les majorations des traitements des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et du salaire minimum de croissance.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la commune.

19/110. Recrutement d'éducateurs sportifs - intervenants extérieurs

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'autoriser le recrutement d'éducateurs sportifs, intervenants extérieurs, pour animer et enseigner des activités sportives.

Décide de fixer la rémunération des éducateurs sportifs sur la base d'un taux horaire brut égal à 22,90 euros.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la commune.

19/111. Approbation de la charte des ATSEM

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'adopter la charte des ATSEM telle qu'annexée à la présente délibération.

Décide d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte et à en assurer l'application.

JEUNESSE

19/112. Approbation du nouveau règlement de la pause méridienne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le règlement intérieur de la pause méridienne.

19/113. Organisation d'une session de formation d'approfondissement Bafa en partenariat avec l'IFAC

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'organisation d'une session de formation d'approfondissement Bafa du 28 octobre au 2 novembre 2019 dans les locaux du Pôle jeunesse, destinée aux jeunes Nogentais âgés de 17 à 25 ans

inscrits au dispositif de « l'Aide aux projets jeunes » et aux animateurs non diplômés du service Enfance Education Jeunesse de la Ville.

Approuve la convention de partenariat à passer avec l'IFAC (l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil), association nationale à but non lucratif à vocation éducative, sociale et territoriale, organisant cette session d'approfondissement BAFA.

Autorise le maire ou son représentant à signer la convention et tout acte administratif relatif à ce projet.

Impute les dépenses correspondant à la formation des jeunes Nogentais âgés de 17 à 25 ans inscrits par le pôle jeunesse dans le cadre de l'Aide aux Projets jeunes, à la section de fonctionnement du budget du pôle jeunesse de l'exercice en cours

Impute les dépenses correspondant à la formation des animateurs non diplômés proposés par le service Enfance Éducation Jeunesse, à la section de fonctionnement du budget de formation du personnel de la Commune de l'exercice en cours.

DIVERS

19/114. Désignation d'un nouveau membre du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Procède à l'élection d'un administrateur du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale au scrutin secret.

Est candidat :

- Monsieur Lacina DAO

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 38

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38

Nombre de blancs et nuls au sens de l'article L.66 du Code Electoral : 9

Nombre de suffrages exprimés : 29

A obtenu :

Monsieur Lacina DAO : 29 voix

Le Conseil municipal, par 29 voix pour,

Désigne Monsieur Lacina DAO membre du Conseil d'Administration du CCAS.

19/115. Désignation d'un membre de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Le Conseil municipal, par 31 voix pour dont 6 pouvoirs (M. GOYHENECHÉ, Mme FOSSE, M. DEGRASSAT, Mme JOFFET, Mme LE RUYER, Mme LIEVYN), 7 abstentions dont 2 pouvoirs (2 absentions d'Un nouvel élan pour Nogent dont 1 pouvoir de M. DENISART / 3 absentions de l'Alternative pour Nogent / 2 abstentions de Progrès et Solidarité pour Nogent dont 1 pouvoir de M. CUYAUBERE),

Décide, à l'unanimité, de procéder, à main levée, à la désignation du membre appelé à siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :

est candidat :

- Monsieur Jacky HAZAN

Monsieur Jacky HAZAN, par 31 voix pour est désigné membre appelé à siéger au sein de Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est désormais composée comme suit :

Membres du Conseil municipal

Anne-Marie GASTINE
Jean-Jacques PASTERNAK
M. Jacky HAZAN
Michel DENISART

Représentants d'Associations Locales

Martine DESSAGNES
André LEON
Michel FOURRE
Sylvie VACHERET

19/116. Désignation d'un nouveau membre du Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration de la MJC

Le Conseil municipal, par 34 voix pour dont 7 pouvoirs (M. GOYHENECHÉ, Mme FOSSE, M. DEGRASSAT, Mme JOFFET, Mme LE RUYER, M. CUYAUBERE, Mme LIEVYN), 4 abstentions dont 1 pouvoir (2 absentions d'un Nouvel élan pour Nogent dont 1 pouvoir de M. DENISART/2 abstentions de l'Alternative pour Nogent).

Décide, à l'unanimité, de désigner, à main levée, un nouveau membre du Conseil municipal appelé à siéger au sein du Conseil d'administration de la MJC « Louis Lepage ».

Est candidate :

- Madame Juliette LE RUYER

Madame Juliette LE RUYER, par 34 voix pour, est désignée en sa qualité de conseillère municipale pour siéger au sein du Conseil d'administration de la MJC « Louis Lepage ».

Les membres du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'administration de la MJC sont donc désormais les suivants :

- Déborah MÜNZER
- Véronique DELANNET
- Juliette LE RUYER
- Nicolas LEBLANC

19/117. Désignation d'un membre du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'APAJH 94

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide, de procéder, à main levée, à la désignation d'un nouveau représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'APAJH 94.

Est candidate:

- Madame Christine RYNINE

Madame Christine RYNINE est désignée, à l'unanimité, représentante du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'APAJH 94.

19/118. Approbation du rapport annuel 2018 du délégataire Espaceo pour la gestion et l'exploitation du Centre Nautique

Le Conseil municipal, par 35 abstentions dont 8 pouvoirs (M. GOYHENECHÉ, Mme FOSSE, M. DEGRASSAT, Mme JOFFET, Mme LE RUYER, M. CUYAUBERE, Mme LIEVYN, M. DENISART) et 3 voix contre de l'Alternative pour Nogent,

Prend acte du rapport d'activité présenté par la société Espaceo, gestionnaire du centre nautique pour l'année 2018.

19/119. Approbation du rapport annuel 2018 du délégataire Fayolle Plaisance pour la gestion et l'exploitation du Port de Plaisance

Le Conseil municipal, par 37 voix pour dont 8 pouvoirs (M. GOYHENECHÉ, Mme FOSSE, M. DEGRASSAT, Mme JOFFET, Mme LE RUYER, M. CUYAUBERE, Mme LIEVYN, M. DENISART) et 1 voix contre de l'Alternative pour Nogent,

Prend acte du rapport d'activité présenté par la société FAYOLLE PLAISANCE, gestionnaire du Port de Plaisance, pour l'année 2018.

19/120. Convention de Mécénat entre le fonds de dotation et la Commune pour un évènement sportif

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de mécénat à passer entre la Ville et le fonds de dotation pour l'évènement sportif « Fest'Marne Olympique »

Impute les recettes correspondantes à la section de fonctionnement du budget de la ville au titre de l'exercice en cours.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tout acte y afférent.

19/121. Convention de Mécénat entre le fonds de dotation et la Commune pour la promotion du sport féminin

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de mécénat entre la Ville et le fonds de dotation pour promouvoir le sport féminin via l'évènement « fan zone »

Impute les recettes correspondantes à la section de fonctionnement du budget de la ville au titre de l'exercice en cours.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tout acte y afférent.

19/122. Adhésion au SIFUREP de la commune de Villiers-le-Bel

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'adhésion de la commune de Villiers-le-Bel au SIFUREP au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres ».

19/123. Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

COMMANDE PUBLIQUE

- **ACHAT** auprès de la société **CEDEO** sise 19 quai de la révolution à Alfortville (94140) de matériels de plomberie destinés au Centre technique municipal, pour un montant de **848,02 € TTC**. (n°19-364 du 11 juin 2019)
- **MARCHÉ** avec la **Sarl J2C** sise 187 bis rue du Mesnil à Asnières-sur-Seine (92600) pour une mission de mise en conformité de structures de jeux, le prix de cette prestation s'élevant à **5 997,63 € TTC**. (n°19-367 du 11 juin 2019)
- **SORTIE** de 35 enfants fréquentant le club de loisirs Victor Hugo maternel au parc Ile de Robinson géré par la société **DAILY LOISIRS** sise 50 rue du sergent Bobillot à Montreuil (93100), le 26 juin 2019, pour un prix de **350 € TTC**. (n°19-368 du 12 juin 2019)
- **MARCHÉ** avec la société **CONTRÔLES ÉVÈNEMENTS STRUCTURES** sise 37 avenue des ternes à Paris (75017) pour une mission de vérification de structures, (stands, tentes, barnums, podium, etc...) utilisées pour les manifestations, le prix de cette prestation s'élevant à **2 700 € HT**. (n°19-369 du 12 juin 2019)

- **ACHAT** d'étiquettes code-barres destinées à l'identification des documents sortant de la bibliothèque auprès de la **Sarl EURE FILM ADHESIFS** sise les bruyères à Sylvains lès Moulins (27240), au prix de **408,25 € TTC**. (n°19-370 du 12 juin 2019)
- **MARCHÉ** avec la société **AGORA PLUS** sise 159 boulevard Auguste Blanqui à Paris (75013) arrêté selon les modalités suivantes

Prestations	Prix
Migration du portail famille vers version 3 et formation (2 jours)	22 972,00 € TTC
Acquisition de la licence Agor@PES V2 retour	1 200,00 € TTC
Extension du portail au pôle jeunesse et formation (7 jours)	11 726,40 € TTC
Maintenance pendant la 1 ^{ère} année	7 268,40 € TTC
Hébergement annuel	7 200,00 € TTC
Assistance (pack de 40 heures)	4 500,00 € TTC
Maintenance à l'issue de la période de garantie	12 248,40 € TTC
Formation en cours d'exécution du contrat	475 € HT / demi-journée

(n°19-371 du 13 juin 2019)

- **ACHAT** de bandes de renfort en papier japon et de raclettes en feutrine destinées à la réparation des documents de la bibliothèque auprès de la société **FILMOLUX** sise 300 rue Etienne Marcel à Bagnolet (93170), au prix de **96,94 € TTC**. (n°19-373 du 14 juin 2019)
- **SORTIE** de 118 enfants fréquentant le club de loisirs Paul Bert à la mer de sable gérée par la **SAS LES CENTRES ATTRACTIFS JEAN RICHARD** située route nationale 330 à Ermenonville (60950), le 3 juillet 2019, pour un prix de **1 357 € TTC**. (n°19-374 du 14 juin 2019)
- **SORTIE** de 65 enfants fréquentant le club de loisirs Val de Beauté maternel au parc Babyland géré par la **Sarl BABYLAND/AMILAND** sise Hameau de Villededon à Saint Pierre du Perray (91280), le 10 juillet 2019, pour un prix de **556 € TTC**. (n°19-375 du 14 juin 2019)
- **CONVENTION** avec l'unité locale de la **Croix Rouge Française de la Vallée de la Marne** pour la présence, à titre gracieux, d'une équipe de secouristes lors de l'évènement Nogent Olympique organisé les 22 et 23 juin 2019. (n°19-377 du 18 juin 2019)
- **MARCHÉ** avec la **S.A. KPMG** sise 7 boulevard Albert Einstein à NANTES (44311) pour une mission d'expertise juridique et financière dans le cadre de l'évolution de l'actionnariat de la société Espacéo, concessionnaire de la délégation de service public du centre nautique, au prix de **1 800 € TTC**. (n°19-379 du 19 juin 2019)
- **CONVENTION** avec la **délégation départementale du Val de Marne de la Croix Rouge Française** pour la présence d'une équipe nautique lors des joutes nautiques organisées le 23 juin 2019, le prix de cette prestation étant fixé à **520 €**. (n°19-380 du 19 juin 2019)
- **CONVENTION** avec la société **THEBAULT Jean-Louis** domiciliée 44 avenue du Maréchal Dodé à Eaubonne (95600) pour la fourniture de 33 repas et de 80 boissons destinés aux intervenants et agents mobilisés par la Fête de la Musique et de 12 repas pour les aînés d'Yverdon, moyennant un prix global de **610 € TTC**. (n°19-381 du 19 juin 2019)

- **CONTRAT** avec l'**association Mille et un chemins** domiciliée 64B rue de Chamigny à Fontaines (71150) pour 8 séances de contes intitulées « *les sacahistoires* » à la bibliothèque, au prix de **1 100 € TTC**. (n°19-382 du 19 juin 2019)
- **CONTRAT** avec la **Sarl LES PETITES LUMIÈRES** sise 16 rue Béranger à Paris (75003) pour l'animation, à la bibliothèque, de 2 goûters philo destinés aux enfants à partir de 10 ans, sur les thèmes « *pour de vrai ou pour de faux ?* » le 12 octobre et « *fais le toi-même !* » le 23 novembre, le prix de ces prestations étant de **380 € TTC**. (n°19-383 du 19 juin 2019)
- **MARCHÉ** avec la **SAS AMCO** sise 20 rue de l'Aspre à Roquemaure (30150) pour des réparations sur les bornes escamotables au prix de **1 182 € TTC**. (n°19-384 du 19 juin 2019)
- **MARCHÉ** avec la **SAS APPLITECH** sise 951 rue Marcel Paul à Champigny/Marne pour l'entretien, la maintenance, et la réalisation de prestations neuves et de réparation des installations de climatisation et de VMC des bâtiments pour le groupement de commandes constitué de la Ville et du CCAS, le montant annuel de commandes étant fixé à **350 000 € HT (dont 100 000 € HT pour le CCAS)**.(n°19-385 du 19 juin 2019)
- **RECTIFICATION** de la décision n°19-361 organisant les activités estivales pour les jeunes afin de préciser le prix de la séance de boxe assurée par BL EDUCATION SAS et programmée le 25 juin 2019, fixé à 198,36 € TTC. (n°19-386 du 19 juin 2019)
- **ACHAT** de matériels électriques destinés à la réfection de l'éclairage électrique de l'église Saint Saturnin auprès de la **société CEGLA** sise 97-99 quai Jules Guesde à Vitry-sur-Seine (94400) pour un montant de **260,21 € TTC**. (n°19-387 du 20 juin 2019)
- **CONVENTION** avec le **CAMPING DE LA MER DE GLACE** situé 200 chemin de la Bagna 74400 Chamonix Mont Blanc pour l'accueil du 22 au 24 juillet du groupe de 10 jeunes participant au road trip, le prix de cette prestation s'élevant à **297,60 € TTC**. (n°19-388 du 20 juin 2019)
- **CONVENTION** avec la **PROTECTION CIVILE PARIS SEINE** domiciliée 11 boulevard de la Bastille à Paris (75012) pour la mise à disposition d'une équipe nautique le 22 juin lors de l'évènement Festi'Marne Olympique au prix de **400 €**. (n°19-389 du 20 juin 2019)
- **CONTRAT** avec le **PARC SAINT PAUL** situé 47 rue de l'Avelon à Saint-Paul (60650) pour l'accueil le 31 juillet de 40 enfants du club de loisirs Victor Hugo et Val de Beauté et de leurs 6 accompagnateurs, au prix de **533 € TTC**. (n°19-390 du 20 juin 2019)
- **ACHAT** de protège-revues, d'intercalaires, de titres de signalisation, de planches de découpe et de cadres d'exposition destinés à la bibliothèque auprès de la **Sarl ASLER DIFFUSION** sise 14 bd André Lassagne à Brignais (69530), au prix de **545,87 € TTC**. (n°19-391 du 20 juin 2019)
- **ACHAT** de 12 drapeaux pour la Police Municipale auprès de la **SAS FABER France** sise ZI des Ansereuilles à Wavrin (59536) au prix de **338,88 € TTC**. (n°19-392 du 21 juin 2019)
- **MARCHÉ** de maîtrise d'œuvre pour l'extension du périmètre de la partie sud de l'allée Baltard destinée à faciliter des cheminements des personnes à mobilité réduite et des cyclistes et aménagements provisoires avec le groupement composé des **sociétés VIGUIER (mandataire) sise 16 rue du champ de l'alouette à Paris (75013), OTEIS, CICAD et AI ENVIRONNEMENT**, arrêté selon les modalités financières suivantes :
 - Extension périmètre : **140 926,89 € HT**
 - Aménagements provisoires : **33 000,00 € HT**
 - TVA 20 % : **34 785,38 €**
 (n°19-393 du 21 juin 2019)

- **ACCORD-CADRE** mixte à marchés subséquents pour la fourniture de mobilier destiné au groupement de commandes constitué de la Ville et du CCAS, arrêté selon les modalités suivantes :

Lots	Attributaires	Montants
<u>Lot 1</u> : mobilier de bureau, de restauration pour les services de la Commune et du CCAS	- SAS SEREM 20 rue des campanules à Lognes (77185) - SARL ROMY 7 rue des entrepreneurs à Poitiers (86000) - SASU MANUTAN COLLECTIVITÉS 143 bd Ampère à Chauray (89180)	Pas de montants minimum et maximum annuels
<u>Lot 2</u> : mobilier petite enfance	- SA WESCO route de Cholet à Cerizay (79141) - SAS CREATIONS MATHOU 910 rue de cantaranne à Onet le Château (12850) - SARL LES 3 OURS parc Ocealim à Couzeix (87270)	
<u>Lot 3</u> : mobilier pour la bibliothèque	- société DPC 1 rue Pierre et Marie Curie 79300 Bressuire - SCLAPMOBEL FRANCE SARL 7 place de la gare à Sarreguemines (57200) - BC INTERIEUR SARL 8 allée Lorentz à Champs/Marne (77420)	
- Lot 4 : mobilier scolaire et clubs de loisirs	SAS DELAGRAVE Espace Lognes – 8 rue Sainte Claire Deville Marne La Vallée (77437)	

(n°19-394 du 21 juin 2019)

- **CONTRAT** avec l'établissement **Nogent Nautique** pour la mise à disposition d'un maître-nageur chargé de surveiller l'épreuve « natation » du triathlon proposé lors de l'évènement Festi'Marne Olympique, le prix de cette prestation s'élevant à **160,90 € TTC**. (n°19-395 du 21 juin 2019)
- **CONTRAT** avec la société **STYL'EXCEPTION** sise 1 rue Jean Andreu à Salses le Château (66600) pour des démonstrations de Freestyle football au Pavillon Baltard, le 7 juillet lors la Coupe du monde de football féminin, le prix de cette prestation étant de **705,50 € TTC**. (n°19-396 du 24 juin 2019)
- **ACHAT** de 30 ventilateurs pour les écoles auprès de l'**UGAP** sise1 boulevard Archimède à Champs/Marne (77444) pour un prix de **1 712,88 € TTC**. (n°19-397 du 24 juin 2019)
- **CONTRAT** avec **M. Thierry Borredon**, photographe, pour la réalisation d'un reportage sur la retransmission du match de la finale de la Coupe du monde de football féminin le 7 juillet, le prix de cette prestation étant de **269,50 € TTC**. (n°19-398 du 24 juin 2019)
- **CONTRAT** avec l'**UCPA** pour l'accueil, à sa base de loisirs située à Torcy (77200), de 60 enfants des clubs de loisirs et leurs 7 accompagnateurs, le 17 juillet 2019, au prix de **198 €**.(n°19-399 du 24 juin 2019)
- **MARCHÉ** avec la société **DEKRA INDUSTRIAL** sise 34/36 rue Alphonse Pluchet à Bagnaux (92227) pour la réalisation d'un diagnostic amiante avant démolition des pavillons et locaux situés 47-49 rue des Héros Nogentais, 3-5-7 rue Ancellet et 10bis et 10ter avenue Victor Hugo, le prix de cette mission s'élevant à **8 424 € TTC**. (n°19-400 du 24 juin 2019)
- **MARCHÉ** avec la société **CDA** sise 33 rue de Bellevue à Colombes (92700) pour des prestations de contrôle et d'entretien des dispositifs de lutte contre l'incendie (poteaux et bouches d'incendie) moyennant un prix forfaitaire annuel de **11 344,80 € TTC**. Le montant

maximum annuel pour la fourniture de prestations supplémentaires est fixé à **55 000 € HT**. (n°19-401 du 27 juin 2019)

- **ACHAT** de 13 tables informatiques et d'accessoires (supports clavier, unité centrale..) destinés à la salle @robase auprès de l'**UGAP** sise 1 boulevard Archimède à Champs/Marne (77444) pour un montant de **3 653,68 € TTC**. (n°19-403 du 27 juin 2019)
- **ACHAT** de 15 ventilateurs pour les écoles auprès de l'**UGAP** sise 1 boulevard Archimède à Champs/Marne (77444) au prix de **856,44 € TTC**. (n°19-404 du 27 juin 2019).
- **CONTRAT** avec la société **ECOPARK BY CHICHOUNE PIDS** « Adventures Paris Val de Marne » sise 2 rue Maryse Bastié à Choisy le Roi (94600) pour l'accueil de 50 enfants des clubs de loisirs et leurs 8 accompagnateurs, le 24 juillet, au prix de **550 € TTC**. (n°19-406 du 27 juin 2019)
- **MARCHÉ** avec la **SAS CALAMÉO** sise 25 rue de Ponthieu à Paris (75008) pour la mise en ligne du magazine de la Ville sur Internet moyennant un prix de **172,80 € TTC**. (n°19-407 du 28 juin 2019)
- **CONTRAT** avec **M. Mathieu Genon**, photographe, pour la réalisation de 6 reportages sur le Village des Associations, le festival Nogent ville durable, la course Nogent Baltard, la soirée Yvette Horner, le Salon des Artisans et des Métiers d'Art et les animations de Noël pour un prix total de **1 878,25 € TTC**. (n°19-408 du 28 juin 2019)
- **ACHAT** auprès de la société **CEDEO** sise 19 quai de la révolution à Alfortville (94140) de matériels de plomberie pour des réparations à la Maison de la Famille, au prix de **336,13 € TTC**. (n°19-413 du 2 juillet 2019)
- **CONTRAT** avec la **SASU SOGELINK** sise 131 chemin du bac à traile à Caluire (69647) portant sur la mise à disposition d'un espace de dématérialisation pour les déclarations de demandes de travaux du service urbanisme, moyennant un prix maximum de **4 900 € HT** sur deux ans. (n°19-414 du 2 juillet 2019)
- **MARCHÉ** avec l'**UGAP** située 1 boulevard Archimède à Champs/Marne (77444) pour la fourniture de deux véhicules, arrêté selon les modalités suivantes :

scooter Yamaha NMAX 125	2 866,22 € TTC
fourgon Peugeot Expert Blue HDI 120 CH avec accessoires	19 472,67 € TTC

(n°19-415 du 2 juillet 2019)

- **CONTRAT** avec l'Orchestre **JET 7 LIVE** domicilié 31 rue de la chapelle à Rueil-Malmaison (92500) pour une prestation musicale lors de la Fête Nationale, au prix de **5 027,81 € TTC (+ charges GUSO)**. (n°19-416 du 3 juillet 2019)
- **MARCHÉ** avec la **société POINT P** sise 13-15 rue Germaine Tailleferre à Paris (75015) pour la fourniture de matériaux de construction destinés au Centre technique municipal au prix de **1 425,02 € TTC**. (n°19-418 du 3 juillet 2019)
- **MODIFICATION** de la décision n°19-296 du 9 mai 2019 portant sur l'acquisition auprès de l'**UGAP** d'un chariot élévateur et d'un véhicule Peugeot modèle 108 VTI 4CV ; afin de rectifier le prix du véhicule Peugeot de 11 136,65 € TTC à 11 530,25 € TTC. (n°19-419 du 3 juillet 2019)
- **LOCATIONS** de véhicules pour le transport des 10 jeunes et de leurs 2 accompagnateurs participant au Road trip organisé du 15 au 24 juillet auprès de la **société BRIDIS (Hyper U)** pour un minibus rallongé de 9 places au prix de **945 € TTC** et d'une Clio auprès de la société **JP LOCATIONS (Ada)**, au prix de **685,50 € TTC**. (n°19-420 du 3 juillet 2019)

- **ORGANISATION** du road trip destiné à 10 jeunes âgés de 15 à 17 ans selon les modalités suivantes :
 - contrat avec le **CAMPING DU GARLABAN** situé à Aubagne-en-Provence (13400) pour l'accueil du groupe du 15 au 18 juillet et la location de trottinettes électriques, moyennant un prix de **657,46 € TTC**.
 - contrat avec le **CAMPING PARC DES MAURETTES** situé 730 avenue du Dr Lefèbvre à Villeneuve-Loubet (06270) pour l'hébergement du groupe du 18 au 20 juillet moyennant un prix de **475,68 € TTC**.
 - contrat avec la **société VERDIÉ HELLO** sise 26 avenue de Bourran à Rodez (12000) pour l'hébergement du groupe en demi-pension en auberge de jeunesse à Milan, du 20 au 22 juillet, moyennant un prix de **1 248 € TTC**.
(n°19-421 du 3 juillet 2019)
- **CONVENTION** avec la **Cinémathèque nogentaise** pour la projection du film « *Jumanji* » le 6 septembre 2019, le coût de cette prestation étant de **680 € TTC**.
(n°19-422 du 3 juillet 2019).
- **CONVENTION** avec l'**association Age d'Or de France** domiciliée 135 bis rue de Rome à Paris (75017) portant sur l'organisation de séances de contes à la bibliothèque (4 demi-journées) pour un prix de **600 €**. (n°19-423 du 4 juillet 2019)
- **CONTRAT** avec le **MUSÉE DÉPARTEMENTAL DE LA PRÉHISTOIRE D'ÎLE DE FRANCE** situé à Nemours (77140) pour l'accueil d'un groupe de 50 enfants du club de loisirs Paul Bert, le 7 août 2019, moyennant un prix de **50 €**. (n°19-424 du 4 juillet 2019)
- **CONVENTION** avec la **Sarl BABYLAND** pour l'accueil dans son parc de loisirs de Saint Pierre du Perray (91280) de 53 enfants du club de loisirs Léonard de Vinci et leurs 11 accompagnateurs, le 17 juillet 2019, moyennant un prix de **468 € TTC**.
(n°19-425 du 4 juillet 2019)
- **CONVENTION** avec la **Sarl LE PARC DES FÉLINS** sis à la Fortelle 77540 Lumigny pour l'accueil d'un groupe de 64 enfants du club de loisirs Gallieni et leurs 11 accompagnateurs, le 17 juillet 2019, moyennant un prix de **371,20 € TTC**.
(n°19-426 du 4 juillet 2019)
- **CONVENTION** avec le **MUSÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE** du Bourget (93350) pour l'accueil d'un groupe de 54 enfants du club de loisirs Leonard de Vinci et leurs 11 accompagnateurs, le 1^{er} août 2019, moyennant un prix de **318 € TTC**.
(n°19-427 du 4 juillet 2019)
- **CONTRAT** avec **Mme Agnès Deschamps**, photographe, pour la réalisation d'un reportage sur le festival « *Nogent ville durable* » le 22 septembre 2019, le prix de cette prestation étant de **268 € TTC**. (n°19-431 du 5 juillet 2019).
- **LOCATION** de 3 friteuses et d'une plancha auprès de la **société KILOUTOU** sise 124 boulevard Alsace Lorraine au Perreux/Marne pour le stand de restauration proposé lors de la Fête Nationale, au prix de **599,30 € TTC**. (n°19-432 du 5 juillet 2019)
- **CONTRAT** avec **l'ESAT/Entreprise Adaptée Les Ateliers de Chennevières** pour la fabrication de sacs et d'accessoires à partir des bâches de la Ville, ces produits étant destinés à la vente par la Commune lors du festival Nogent ville durable. Le prix de cette prestation s'élève à **1 962 € TTC**. (n°19-433 du 5 juillet 2019)

- **CONTRAT** avec la **SAS SOFTWAREONE FRANCE** sise 120 rue Jean Jaurès à Levallois-Perret (92300) portant sur la maintenance du logiciel Veeam Backup et sa réplication pour la sauvegarde du service informatique, le prix de ces prestations s'élevant à **3 802,46 € TTC.** (n°19-434 du 5 juillet 2019)
- **CONTRAT** avec la **SASU ATS SYSTEMS** sise 2 bis rue Maryse Bastié à Bron (69500) pour des prestations de maintenance préventive, évolutive et corrective de l'infrastructure de stockage informatique de la Commune, au prix global et forfaitaire annuel de **2 198,40 € TTC.** (n°19-435 du 5 juillet 2019)
- **CONTRAT** de 2 mois avec la société **CEGEDIM** sise 15 rue Paul Dautier à Vélizy Villacoublay (78457) pour une prestation de maintenance du parc informatique des écoles et des clubs de loisirs de la Ville, moyennant un prix global de **3 249,60 € TTC.** (n°19-436 du 8 juillet 2019)
- **MARCHÉ** avec la société **PASSION FLEURS** sise 8 boulevard de la Liberté au Perreux/Marne (94170) pour la fourniture, dans le cadre de l'organisation de la cérémonie du 75^{ème} anniversaire de la Libération de la Commune, de 11 bouquets de fleurs et de 3 coussins, au prix de **792 € TTC.** (n°19-439 du 8 juillet 2019)
- **MARCHÉ** en co-traitance avec la société **MCPF CONSEIL** sise 38 rue Saint-Yves à Paris (75014) et le **cabinet TAJ Avocats** sis 106 cours Charlemagne à Lyon (69286) pour une analyse financière et juridique de la convention tripartite de financement proposée le 20 juin 2019 par Espacéo et l'examen des conséquences d'une décision de résiliation de la concession du centre nautique, le montant de cette mission étant fixé à **7 116 € TTC.** (n°19-441 du 9 juillet 2019)
- **MARCHÉ** avec la **SAS NEDAP France** sise 8/10 chemin d'Andrésy à Eragny/Oise (95611) pour la dépose et la repose du portique antivol de la bibliothèque, dans le cadre de travaux de réfection du sol de l'accueil, le prix de cette intervention s'élevant à **894 € TTC.** (n°19-442 du 9 juillet 2019)
- **ACHAT** d'outillage à mains pour le Centre Technique Municipal auprès de la **société FOUSSIER** sise 27 rue Maurice Gunsbourg à Ivry-sur-Seine (94200) pour un montant de **970,42 € TTC.** (n°19-445 du 11 juillet 2019)
- **ACHAT** de 1 000 marque-pages ensemencés à offrir au public lors de l'opération « éco-gestes » auprès de la **société GLOBAL PRINT SOLUTION** sise 4 rue Amédée Gordini à Magny-les-Hameaux (78114), au prix de **594 € TTC.** (n°19-446 du 11 juillet 2019)
- **CONVENTION** avec le **MUSÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE** du Bourget (93350) pour l'accueil d'un groupe de 51 enfants du club de loisirs Paul Bert/Guy Môquet et leurs 6 accompagnateurs, le 28 août, le prix de cette prestation étant de **306 € TTC.** (n°19-447 du 11 juillet 2019)
- **CONVENTION** avec **PROVINS TOURISME** pour l'organisation d'une journée découverte de la ville de Provins destinée à 40 enfants du club de loisirs Paul Bert/Guy Môquet et leurs 6 accompagnateurs, le 14 août, le prix de cette prestation étant de **456,20 € TTC.** (n°19-448 du 11 juillet 2019)
- **ACHAT** de panneaux de bois pour la réalisation d'étagères destinées au service entretien auprès de la **société NORPANO** sise 6 rue Thomas Edison à Gennevilliers (92230), pour un prix de **411,71 € TTC.** (n°19-449 du 11 juillet 2019)
- **CONTRAT** avec la société **CHAPSAL MOTO** sise 38 rue CHAPSAL à Joinville le Pont (94340) pour la révision du scooter Yamaha affecté au service des Appareilleurs, le prix de cette prestation étant fixé à **98,34 € TTC.** (n°19-450 du 12 juillet 2019)

- **MARCHÉ** avec la **FÉDÉRATION NATIONALE DES C.M.R.** domiciliée 2 place du Général Leclerc à Nogent-sur-Marne pour des prestations musicales et l'accompagnement de projets scolaires, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **50 000 € HT.** (n°19-451 du 12 juillet 2019)
- **ACHAT** de 1 500 titres de transport demi-tarifs et de 150 titres plein tarifs auprès de la **RATP** pour le transport des enfants des clubs de loisirs-découvertes, pour un montant de **1 371 € TTC.** (n°19-452 du 12 juillet 2019)
- **ACHAT** d'une contrebasse ¼ d'occasion à M. et Mme Mazelet, particuliers domiciliés à Maisons-Alfort (94700), au prix de **1 300 € TTC.** (n°19-453 du 15 juillet 2019)
- **ACHAT** de 2 cors auprès de la société **Woodbrass.com** au prix de **610 € TTC.** (n°19-454 du 15 juillet 2019)
- **ACHAT** d'une harpe celtique « Hermine » auprès de la **SAS LES HARPES CAMAC** sise La Richerais à Mouzeil (44850) au prix de **2 250 € TTC.** (n°19-455 du 15 juillet 2019)
- **ACHAT** d'un rack et de pupitres pour le conservatoire auprès de la **Sarl RYTHMES ET SONS** sise 18 rue du cor de chasse à Illkirch-Graffenstaden (67400) au prix global de **1 181,92 € TTC.** (n°19-456 du 15 juillet 2019)
- **ACHAT** d'un violoncelle ½ et de 2 altos ¼ pour un prix global de **1 773 € TTC** auprès de la **Sarl LARGHETTO LUTHERIE** sise 84-86 rue Raymond du Temple à Vincennes (94300). (n°19-457 du 15 juillet 2019)
- **MARCHÉ** avec le **cabinet Philippe JAMIN**, géomètre, sis 11 rue Eugène Varlin à Villejuif (94800) pour la réalisation d'états descriptifs modificatifs et de plans de division en volumes de deux biens communaux destinés à la vente, dans le cadre du projet urbain Nogent Baltard, le montant de ces prestations s'élevant à **9 720 € TTC.** (n°19-458 du 15 juillet 2019)
- **ORGANISATION** de sorties et d'activités pour les jeunes âgés de 11 à 14 ans inscrits au Pôle Jeunesse aux mois de juillet et d'août, selon les modalités suivantes :

Activité	Prestataire	Date(s)	Prix global
Initiation au stand up-théâtre pour 12 jeunes	Association RIRES POUR TOUS 11 allée de la comète à Louviers (27400)	23 juillet 2019	250 € TTC.
2 séances de conduite de drones + activité escalade + activité squash pour 7 jeunes	SAS PARTOUT – 14 rue Gustave Eiffel à Bondoufle (91070)	31 juillet et 14 août 2019	292 € TTC
Séance de rolling bulle looping pour 7 jeunes	Sarl PAH Cergy – 1158 route de Talloires à Doussard (74210)	7 août 2019	80 € TTC
2 parties de jeu laser pour 7 jeunes	Compagnie PI LASER allée des palombes à Lognes (77185)	8 août 2019	132 € TTC
Séances de jeux pour 7 jeunes	Société FG'S -EXTRA LIFE CAFE 9 passage des patriarches à Pris (75005)	9 août 2019	72 € TTC
Sortie au parc Urban Jump (1 heure) pour 7 jeunes	Société RECREA JUMP centre commercial de Roissy en Brie (77680)	27 août 2019	82,50 € TTC

(n°19-459 du 16 juillet 2019)

- **MARCHÉ** avec la **société CITAE** sise 1 place Charles de Gaulle à Saint Quentin en Yvelines (78067) pour la réalisation d'un diagnostic amiante avant le début des travaux de remplacement des fenêtres de l'hôtel Nogentel, le prix de cette mission étant de **1 176 € TTC.** (n°19-460 du 16 juillet 2019)
- **ACHAT** de denrées alimentaires et de fournitures auprès de l'enseigne **AUCHAN** de Fontenay-sous-Bois dans le cadre de l'organisation par le Pôle Jeunesse d'ateliers culinaires destinés aux 11-14 ans et de 2 soirées « *repas du monde* » et « *repas de fin d'été* » les 2 et 30 août 2019, pour un montant total de **320 € TTC.** (n°19-461 du 17 juillet 2019)
- **CONTRAT** avec la **SASU ATS SYSTEMS** sise 155 route de Grenoble à Saint Priest (69800) pour la reprise de la garantie constructeur du serveur Dell au prix de **2 244 € TTC.** (n°19-462 du 18 juillet 2019)
- **CONTRAT** avec l'**association Traces** domiciliée 23 rue des Balkans à Paris (75020) pour l'animation, à la bibliothèque, de deux ateliers-débats intitulés « *concours de mauvaise foi* » le 5 octobre 2019, au prix de **365,60 € TTC.** (n°19-464 du 19 juillet 2019)
- **ACHAT** auprès de la société **SOLUTIONS OBJETS DE COMMUNICATION** sise 8 rue des bas rogers à Puteaux (92800) de 3 000 gobelets réutilisables en plastique dur portant les logos « Ville » et « Station nautique », pour un prix de **1 137,60 € TTC.** (n°19-465 du 22 juillet 2019)
- **ACHAT** de 20 bean bags stratocumulus auprès de la société **LA TÊTE DANS LES NUAGES** sise 2 Le Tillolet à Autrèches (60350) dans le cadre de l'aménagement d'une zone de fraîcheur près du stade sous la Lune, au prix de **2 489,47 € TTC.** (n°19-467 du 29 juillet 2019)
- **MARCHÉ** avec la société **EURO MEDICAL DISTRIBUTION** sise 33 rue Philippe Auguste à Paris (75011) portant sur la fourniture de 2 batteries et 3 paires d'électrodes de marque Cardiac Science ainsi que 4 paires d'électrodes de marque Laerdal pour les défibrillateurs, au prix de **1 253,16 € TTC.** (n°19-468 du 29 juillet 2019)
- **MARCHÉ** avec la **Sarl ABIES DÉCOR** sise 5 allée des richards à Charny Orée de Puisaye (89120) pour la fourniture de sapins, branchages et accessoires pour Noël, le montant maximum de commandes étant fixé à **20 000 € HT /an.** (n°19-469 du 29 juillet 2019)
- **MARCHÉ** avec la **SASU MODERN DÉCOR** sise 25-27 rue des tilleurs à Voisins le Bretonneux (78960) pour la fourniture de décorations de Noël, le montant maximum de commandes étant fixé à **7 500 € HT /an.** (n°19-470 du 29 juillet 2019)
- **CONTRAT** avec la **société AU FIL DES SAISONS** sise 55 avenue Georges Clémenceau à Neuilly-Plaisance (93360) pour l'organisation d'un atelier culinaire « *cuisine et santé, terre nourricière* » lors de l'évènement Nogent ville durable, le prix de cette prestation s'élevant à **1 050 € TTC.** (n°19-471 du 29 juillet 2019)
- **CONTRAT** avec l'**association Palavanne** domiciliée 2 boulevard Irène Joliot-Curie à Bourg en Bresse (01000) pour l'animation de l'atelier « *La fabrik récup* » (fabrication d'instruments à partir d'objets détournés) et une présentation du spectacle « *Les Pourkoapas* » dans le cadre de la manifestation Nogent ville durable, le prix de ces prestations étant de **4 220 € TTC.** (n°19-472 du 29 juillet 2019)
- **CONTRAT** avec la **société LUDIENERGIE** sise rue du marais à Vezin le Coquet (35132) pour l'animation « *le jeu du marchand* » à l'occasion de la manifestation Nogent ville durable, le prix de cette prestation s'élevant à **3 900 € TTC.** (n°19-473 du 29 juillet 2019)

- **CONTRAT** avec l'**association Ludokiosque** domiciliée à la Maison des associations de Canteleu (76380) pour l'animation d'un atelier « *buissonnier* » (fabrication de jeux et d'objets à partir d'éléments naturel) à l'occasion de la manifestation Nogent ville durable, le prix de cette prestation s'élevant à **920 € TTC.** (n°19-474 du 29 juillet 2019)
- **CONTRAT** avec la **société RÊVES D'ENFANTS** sise 88 route de la Libération à Arbonne la Forêt (77630) pour la mise à disposition de 2 vélos smoothie à l'occasion de la manifestation Nogent ville durable, au prix de **3 204 € TTC.** (n°19-475 du 29 juillet 2019)
- **RECTIFICATION** du prix indiqué sur la décision n°19-348 du 29 mai 2019 relative au marché passé avec le **GIE MEDIA TRANSPORTS** pour une campagne promouvant le Salon des Métiers d'Art sur les écrans de 4 gares franciliennes, le coût de cette prestation s'élevant à **21 145,50 € TTC (et non à 17 621,25 €).** (n°19-478 du 29 juillet 2019)
- **ACHAT** de petits fours auprès de la **SAS COUP DE PATES** sise 14-16 avenue Joseph Paxton à Ferrières en Brie (77164) pour le vernissage de l'exposition « *jeux d'eau* » organisé le 7 septembre au Carré des Coignard, au prix de **141,37 € TTC.** (n°19-479 du 29 juillet 2019)
- **CONTRAT** avec la **société M. THEBAULT Jean-Louis** sise 44 rue du maréchal Dodé à Eaubonne (95600) portant sur la fourniture de 55 repas destinés aux agents communaux mobilisés par le Village des Associations, pour un prix de **550 € TTC.** (n°19-480 du 29 juillet 2019)
- **MARCHÉ** avec la société **GFI PROGICIELS** sise 145 boulevard Victor Hugo à Saint Ouen (93400) portant sur la mise à disposition de modules de gestion des données RGPD pour le logiciel Fiscalité-Oféa du service financier, le montant de cette prestation étant de **1 068 € TTC.** (n°19-481 du 29 juillet 2019)
- **CONTRAT** avec le **Comité Départemental du Tourisme du Val de Marne** sis 16 rue Joséphine de Beauharnais à Champigny/Marne (94500) pour une initiation des séniors à la marche nordique, le 11 octobre 2019, dans le cadre de la Semaine Bleue, moyennant un prix de **210 €.** (n°19-483 du 30 juillet 2019)
- **CONTRAT** avec le **Service Touristique territorial Charme et Découverte** sis 29 rue Guido Sigriste à Bois le Roi (77590) pour l'organisation, le 10 octobre 2019 dans le cadre de la Semaine Bleue, d'une sortie à Milly la Forêt destinée à 52 séniors, les prestations comprenant une visite guidée de la verrerie d'art, un déjeuner à Chécy et une visite guidée du Conservatoire national des plantes – pour un prix global de **2 524,50 € TTC.** (n°19-484 du 30 juillet 2019)
- **CONTRAT** avec la **société MON ATELIER** sise 8 rue croix Richard à Livry-Gargan (93190) pour un cours d'art floral destiné aux séniors le 9 octobre 2019, dans le cadre de la Semaine Bleue, le prix de cette prestation s'élevant à **450 € TTC.** (n°19-485 du 30 juillet 2019)
- **CONTRAT** avec l'**Agence Touristique du Loiret** sise 8 rue d'Escurse à Orléans (45000) pour l'organisation, le 7 octobre 2019 dans le cadre de la Semaine Bleue, d'une sortie destinée à 52 séniors, les prestations comprenant une visite commentée de la fonderie de Cloches Bollée, un déjeuner et une croisière-promenade pour un prix de **2 421,90 € TTC.** (n°19-486 du 30 juillet 2019)
- **CONTRAT** avec la **société HISTOIRE DE GÂTEAUX** sise 37 avenue des perdrix à Saint Maur des Fossés pour l'animation, le 10 octobre 2019 dans le cadre de la Semaine Bleue, d'un atelier « *pâtisserie* » destiné aux séniors le prix de cette prestation étant fixé à **80 €.** (n°19-487 du 30 juillet 2019)

- **CONTRAT** avec le **MUSÉE DE LA POSTE** situé 34 rue de Vaugirard à Paris (75015) pour l'animation d'une conférence intitulée « *quelle belle invention que la Poste !* », le 8 octobre 2019, dans le cadre de la Semaine Bleue, le prix de cette prestation s'élevant à **290 € TTC.** (n°19-488 du 30 juillet 2019)
- **MARCHÉ** avec la **société ANIMA VIDÉO** sise 61 rue Jean Jaurès à Lizy sur Ourcq (77440) pour la réalisation de reportages vidéo sur les événements organisés par la Commune entre les mois de septembre et de décembre 2019, le prix de cette prestation étant fixé à **7 740 € TTC.** (n°19-489 du 30 juillet 2019)
- **CONTRAT** avec la **société AU FIL DE LA MARNE** sise 3 rue Léon Menu à Bry/Marne (94360) pour l'animation d'ateliers couture, les 21 et 22 septembre 2019 dans le cadre de Nogent ville durable, le prix de cette prestation étant de **500 € TTC.** (n°19-490 du 30 juillet 2019)
- **MARCHÉ** avec la **SAS SEPUR** sise ZA du pont cailloux à Thirverval Grignon (78850) pour des prestations de nettoyage mécanique des voies communales et des espaces publics (2 agents mis à disposition du lundi au vendredi de 11h à 18h), pour un prix de **15 581,50 € TTC / mois.** (n°19-492 du 31 juillet 2019)
- **CONTRAT** avec l'**association Nov'Art Factory** domiciliée 163 rue de Charonne à Paris (75011) pour l'animation d'une « *fiesta flamenco* » destinée aux séniors, le 15 novembre 2019, à la salle Emile Zola, le prix de cette prestation s'élevant à **1 210 € TTC.** (n°19-493 du 31 juillet 2019)
- **CONTRAT** avec **M. Douglas ALVES**, journaliste et historien, pour l'animation d'une conférence intitulée « *le jeu vidéo aujourd'hui* », le 28 septembre 2019 à la bibliothèque, le prix de cette intervention étant fixé à **200 € TTC.** (n°19-494 du 31 juillet 2019)
- **ACHAT** de matériels électriques pour la rénovation de l'éclairage de la salle d'exposition du Carré des Coignard auprès de la **société CEGLA** sise 97-99 quai Jules Guesde à Vitry-sur-Seine pour un prix de **872,02 € TTC.** (n°19-496 du 5 août 2019)
- **ACHAT** d'un four de remise en température pour l'école Victor Hugo auprès de la **SASU MEDINOX** sise 44 rue Blaise Pascal à Aulnay-sous-Bois (93600) au prix de **3 048 € TTC.** (n°19-497 du 5 août 2019)
- **ACHAT**, dans le cadre de la Semaine Bleue, de menus objets pour former des lots dans le cadre du loto organisé le 7 octobre et de parts de tartelettes pour le goûter proposé lors du cabaret-spectacle prévu le 10 octobre, auprès de l'enseigne **AUCHAN** de Fontenay-sous-Bois, pour un prix global de 400 € TTC. (n°19-498 du 8 août 2019)
- **MARCHÉ** avec la **SAS RISQUES QUALITÉ CONSEILS** sise 43/47 avenue de la Grande Armée à Paris (75016) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des marchés d'assurances du CCAS et de la Commune, le prix de cette prestation étant de **4 825 € HT.** (n°19-499 du 9 août 2019)

LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE ET CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION – AVENANTS
--

- **MISE À DISPOSITION** à titre gratuit des salles municipales et des installations sportives nogentaises couvertes et découvertes, du 26 août 2019 au 13 juillet 2020, avec les associations et organismes suivants :

1 ^{ère} Compagnie d'Arc de Nogent	Judo Kano Club de Nogent
2 ^{ème} Compagnie d'Arc de Nogent	Karaté Club de Nogent

Académie européenne de Krav Maga	La France Insoumise
Academy Tempo Danse	La République En Marche, le Comité En Marche à Nogent
Acalade	Lady MJ Country Western Club
Aïkido Nogent	Le Musicotier Grandir en Musique
Alerte Phonegate	Le Petit Cénacle
Arena Sport Club	Le Quadrille de Nogent et du Val de Marne
AS.PA.PI (association et Parme et de Plaisance)	Le Réveil de Nogent Handball
Association Capoeira Kilombolas France	Le Twirling Bâton et majorettes de Nogent/Le Perreux
Association de Tai Chi Chuan traditionnel Wu de Nogent	Les Amis du Front de Gauche de Nogent, Le Perreux, Bry
Association des Franco-Tamouls de Nogent	Les Dauphins de Nogent
Association des Nogentais	Linking Dance – Passerelle Pasarela
Association Franco-Portugaise As Gaivotas	Loulou al Fouad
Association Franco-Portugaise Estrelas do Mar	Mazurcade
Association I-EUM Connexion Culturelle Corée France	Mieux-être
Association philatélique et cartophile nogentaise	Nogent Accueil
Ateliers Poissons de Mars	Nogent Basket Club
Awéfa	Nogent Natation 94
Bad Mouvement Magique	Nogent Solidarité Triathlon
Bandits de Nogent Baseball Softball Club	Olympia
Chin' à la lettre	Ong Namu
Club Beauté Plaisance	Parfum Tribal, Parfum Ghawazi
Club des Chiffres et des Lettres	Parti Socialiste de Nogent
Compagnie Philippe Eretzian	Punching Boxe de Nogent / Le Perreux
Coup de pouce scolaire	Retraite Sportive Nogentaise
Cousette et Créas	Réussir pour Nogent
Crazy Feet	Réveil de Nogent Gymnastique
Croix Rouge Française	S'Team
Crux Club Nogent escalade	Taekwondo Hapkido Club des Tigres Nogentais
Ecoute et Services	Tennis Club de Nogent
Emergences	Tennis de Table Nogentais
Football Club de Nogent	Trust Yourself
France Alzheimer Val de Marne	UAI Nogent
Grafit et Pinso	Union des Bords de Marne UBM Rugby et UBM 94
Haan India Dance et Events	Union sportive Nogent 94
Hau Quyên Club de Nogent	Volley Club Nogentais
Horizon Tao	Yoga Harmonie
J'aime le G.E.M.	Zumba Folies

(n°19-372 du 13 juin 2019)

- **MISE À DISPOSITION** à titre gratuit de la scène de l'hémicycle du port de plaisance au profit du groupe B&W Blues Band domicilié 10 avenue Jean-Baptiste Fortin à Bagneux (92220) pour une prestation musicale lors de la Fête de la Musique. (n°19-376 du 18 juin 2019)
- **RETRAIT** - à la demande de l'association Réveil Nogent Handball - de la décision n°19-139 du 16 mai 2019 lui mettant à disposition le stadium Christian Maudry le 16 juin 2019. (n°19-378 du 18 juin 2019)

- **MISE A DISPOSITION** pour une durée d'un an d'un logement de 95,91 m² situé 2 bis rue de Fontenay à Nogent, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 600 € et d'une provision pour charges de 50 €. (n°19-405 du 27 juin 2019)
- **AVENANT** prolongeant de deux mois la convention conclue le 20 juin 2011 pour l'occupation d'un pavillon de 58,24 m² situé 2 rue Thiers à Nogent, le terme étant fixé au départ de la locataire le 31 août 2019 et restitution du dépôt de garantie de 234 €. (n°19-409 du 28 juin 2019).
- **AVENANT** mettant fin le 8 juillet 2019 à la convention passée le 21 décembre 2017 pour l'occupation d'un pavillon situé sur l'île des loups. (n°19-410 du 28 juin 2019)
- **AVENANT** à la convention d'occupation précaire passée le 20 novembre 2015 pour un logement de type F2 situé 37 bis rue des Héros Nogentais actant sa prolongation jusqu'au départ des locataires fixé au 30 septembre 2019. (n°19-411 du 28 juin 2019)
- **MISE À DISPOSITION** de l'espace sportif David Douillet, du 8 au 12 juillet 2019, au profit de l'association JKC Nogent pour l'organisation d'un stage de judo, moyennant le paiement d'une redevance de 350 €. (n°19-428 du 4 juillet 2019)
- **MISE À DISPOSITION** de l'association Football Club de Nogent d'un demi-terrain synthétique au Stade sous la Lune et du gymnase du Centre, du 8 au 12 juillet 2019, pour l'organisation d'un stage, moyennant le paiement d'une redevance de 140 €. (n°19-429 du 4 juillet 2019)
- **MISE À DISPOSITION** du stadium Christian Maudry, du 8 au 12 juillet 2019, au profit de l'association Arena Sport Club pour l'organisation d'un stage de gymnastique, moyennant le paiement d'une redevance de 260 €. (n°19-430 du 4 juillet 2019)
- **CONVENTION** avec la société AKIKO'S BURGER sise 49 rue de la Paix au Perreux/Marne portant mise à disposition d'un espace de 4 mètres linéaires dans l'enceinte du pavillon Baltard pour la tenue d'un stand de restauration lors du Village des Associations, moyennant le paiement d'une redevance de 20 €. (n°19-437 du 8 juillet 2019)
- **CONVENTION** avec la société THEBAULT Jean-Louis sise 44 rue du maréchal Dodé à Eaubonne (95600) portant mise à disposition de deux espaces de 8 et 4 mètres linéaires dans l'enceinte du pavillon Baltard pour la tenue de stands de restauration sucrée et salée lors du Village des Associations, moyennant le paiement d'une redevance de 60 €. (n°19-438 du 8 juillet 2019)
- **MISE À DISPOSITION** de la société COTRACOOP d'une parcelle de terrain située à l'angle du 44 boulevard de Strasbourg et de la rue Emile Zola pour une durée de 274 jours à compter du 1^{er} octobre 2019 pour l'installation d'un cantonnement de chantier, moyennant le paiement d'une redevance de 13 579,44 €. (n°19-440 du 8 juillet 2019 et n°19-532 du 10 septembre 2019)
- **MISE À DISPOSITION** à titre gratuit d'un espace sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville au profit de l'association Le Mieux-être par les plantes, les 21 et 22 septembre 2019, dans le cadre de sa participation à la manifestation Nogent ville durable. (n°19-476 du 29 juillet 2019)
- **MISE À DISPOSITION** à titre gratuit d'un espace sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville au profit de l'association Bien vivre à Nogent et dans ses quartiers les 21 et 22 septembre 2019 dans le cadre de sa participation à la manifestation Nogent ville durable. (n°19-477 du 29 juillet 2019)
- **LOCATION** de la grande salle de la Scène Watteau au tarif de 692,30 € pour l'organisation de la Soirée des Diplômés le 4 octobre 2019. (n°19-482 du 30 juillet 2019)

- **LOCATION** de la grande salle de la Scène Watteau pour l'organisation de la Soirée des Talents le 16 novembre 2019 au tarif de 994,72 € TTC. (n°19-491 du 31 juillet 2019).

MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **MISE EN DÉCHARGE** d'un fauteuil de bureau acquis en 1996 et affecté au service affaires générales, à l'Eco Point. (n°19-365 du 11 juin 2019)
- **MISE EN DÉCHARGE** de deux fauteuils acquis en 2001 et 2002 et affectés au service financier, à l'Eco Point. (n°19-366 du 11 juin 2019)
- **MISE EN DÉCHARGE** à l'Eco Point d'une lampe de bureau de la Maison de la Famille, acquise en 1998. (n°19-402 du 27 juin 2019)
- **MISE EN DÉCHARGE** d'un fauteuil de bureau acquis en 2013 et affecté au service affaires générales, à l'Eco Point. (n°19-412 du 1er juillet 2019)
- **MISE EN DÉCHARGE** de 15 bureaux « informatique » en mélaminé blanc acquis en 2008 et affectés à la salle @robase, à l'Eco Point. (n°19-417 du 3 juillet 2019)
- **MISE EN DÉCHARGE** à titre gratuit du véhicule Citroën Jumpy acquis en 2001 et affecté au Centre Technique Municipal à la Casse Autos Raphaël Fallone de Champigny/Marne. (n°19-443 du 10 juillet 2019)
- **MISE EN DÉCHARGE** d'un ensemble de mobilier de bureau (bureau + armoire basse + 2 chaises) acquis en 2007 et affecté à la Maison de la Famille, à l'Eco Point. (n°19-444 du 10 juillet 2019)
- **MISE EN DÉCHARGE** d'un fauteuil de bureau acquis en 1996 et affecté à la DRH à l'Eco Point. (n°19-463 du 18 juillet 2019)
- **MISE EN DÉCHARGE** d'une imprimante couleurs de marque Epson affectée au Musée, à l'Eco Point. (n°19-466 du 25 juillet 2019)

AUTORISATIONS D'URBANISME

- **DEPÔT d'un permis** pour procéder à la démolition du bâtiment du poste de commandement de la gare routière situé avenue des marronniers à Nogent-sur-Marne. (n°19-495 du 1^{er} août 2019)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h36



Jacques J.R. MARTIN

Maire de Nogent-sur-Marne

Président du Territoire ParisEstMarneBois